



**Doc. 12604**

19 avril 2011

## Les tests d'intégration pour les migrants : progrès ou régression ?

### Proposition de recommandation

plusieurs membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

L'introduction de tests linguistiques, de connaissance de la société et de citoyenneté est devenue une pomme de discorde dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe.

Ces tests ont été introduits à travers toute l'Europe, notamment au Danemark, en France, en Allemagne, au Liechtenstein et aux Pays-Bas, entre autres pays.

Dans certains cas, ces tests sont exigés avant qu'une personne n'arrive dans le pays, dans d'autres, le permis de séjour peut en dépendre. Les tests peuvent être une condition préalable à l'obtention de la nationalité ou au regroupement familial.

Certains Etats ont été accusés de rendre ces tests difficiles, complexes et coûteux afin de dissuader les personnes de chercher à venir s'installer dans le pays. Certains tests seraient invalides, injustes et contraires à l'intégration. On leur reproche même d'être discriminatoires car certaines nationalités sont mises en avant tandis que d'autres sont exclues des tests.

D'un autre côté, certaines personnes estiment que les tests sont essentiels pour l'intégration et que le processus d'intégration devrait débiter avant même qu'une personne n'arrive dans le pays d'accueil. Elles sont d'avis qu'il vaut mieux prendre les devants vis-à-vis de ce que l'on attend des migrants et que les tests sont nécessaires pour garantir que les valeurs et les langues requises sont bien comprises afin de favoriser l'intégration. Ces tests ne sont pas considérés comme une sanction potentielle mais comme une motivation.

L'Assemblée parlementaire doit examiner les bonnes et mauvaises pratiques en matière de tests en Europe, étudiant les avantages et les pièges de ce qui est fait, les implications en matière de droits de l'homme et les responsabilités des Etats membres. A la lumière de cette étude, l'Assemblée doit faire des recommandations aux Etats membres et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la pertinence de ces tests et leurs avantages et inconvénients, en tenant pleinement compte de l'expertise qui existe déjà au Conseil de l'Europe dans ce domaine.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC  
BELLEN Alexander, van der, Autriche, SOC  
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC  
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC  
DENDIAS Nikolaos, Grèce, PPE/DC  
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC  
DUMERY Daphné, Belgique, NI  
HAUPERT Norbert, Luxembourg, PPE/DC  
JENSEN Mogens, Danemark, SOC  
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE  
KÜHNEL Franz Eduard, Autriche, PPE/DC  
LEBEDA Pavel, République tchèque, SOC  
LOTMAN Aleksei, Estonie, GUE  
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE  
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC  
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC  
O'SULLIVAN Maureen, Irlande, NI  
RZAYEV Rovshan, Azerbaïdjan, PPE/DC  
SABATÉ Joan, Espagne, SOC  
STOLFI Fiorenzo, Saint-Marin, SOC  
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste  
NI: non inscrit dans un groupe